

N°2009/07 L'an Deux Mil Neuf, et le premier juillet, à 20 h 45 le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur **Michel JACCOU**, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. JACCOU Michel, M. MOUTON Benoît, Mme HYVOZ Isabelle, M. DOBBELS Michel, M. RIDOIN Jacques, M. BOST Jean-François, Mme LANGLADE Colette, M. VILLEPONTOUX Michel, M. FAURE Joël, M. CANTY Georges, M. CLUZEAU Pierre, Mme AUPETIT Carole, M. DUSSUTOUR Bernard, M. LARRIEUX Patrice, M. VACHER Roland, M. BOUTHIER Christophe, Mme MASSON Josiane, M. JOUIN Didier.

ETAIENT EXCUSES : M. LOPEZ Patrick (procuration à M. JACCOU Michel), M. FAYE Bruno (procuration à M. VILLEPONTOUX Michel), M. COURNIL Bruno (procuration à M. CANTY Georges), Mme HETZEL Monique (procuration à M. BOST Jean-François), Melle GAILHBAUD Anaïs

Date de convocation : 23 juin 2009

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 22

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Monsieur VACHER Roland a été désigné en qualité de secrétaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que soient ajoutés à l'ordre du jour les points suivants :

- Pass-Foncier
- Modification du tableau des emplois du personnel

1 - Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 13 mai 2009

Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 25 mars 2009 est adopté à l'unanimité.

2 - Tarifs Cantine 2009/2010

Il est proposé au conseil municipal de fixer les tarifs de cantine, à compter du 1^{er} juillet 2009, comme suit :

		Propositions 2009/2010	Variation	2006/2007	Variation	2003/2004	Variation
Cantine Primaire	Thibériens	2	6,38%	1,88	3,87%	1,81	2,26%
	Extra-muros	2,5	2,88%	2,43	3,40%	2,35	2,17%
	Adulte	5,5	10,00%	5	3,09%	4,85	2,11%

Cantine Maternelle	Thibériens	2	6,38%	1,88	2,17%	1,84	2,22%
	Extra-muros	2,5	2,88%	2,43	3,40%	2,35	2,17%
	Adulte	5,5	10,00%	5	3,09%	4,85	2,11%

Garderie Primaire	Matin	1,55	3,33%	1,5			
	Soir	1,65	3,12%	1,6			

Garderie Maternelle	Matin Thibériens	1,1	4,76%	1,05			
	Matin extra-muros	1,3	4,00%	1,25			

	Soir Thibériens	1,1	4,76%	1,05			
	Soir extra-muros	1,3	4,00%	1,25			

Goûters maternelle	Annuel	32	6,67%	30			
--------------------	--------	-----------	-------	----	--	--	--

Il est précisé :

- que le prix de la cantine n'a pas augmenté depuis trois ans,
- que les tarifs ont été arrondis,
- que la majorité des parents sont satisfaits des repas servis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité FIXE les tarifs de cantine, à compter du 1^{er} juillet 2009, selon les prix exposés dans le tableau ci-dessus.

3 - Plans de financement – Opérations 2009 subventionnées par l'Etat et le Conseil Général

- AMENAGEMENT RUE SARLANDIE

Coût Total estimé : 136 000 €

Subventions :

FISAC	: 40 800€ (30%)
DGE Etat	: 30 216,77 € (25% de 120 867,09 € éligibles)
Conseil Général	: 27 135 € (20%)
TOTAL	: 98 151,77 €

Fonds propres commune : 37 848,23 €

- VESTIAIRES CLUB HOUSE AU STADE DES LIMAGNES

Coût Total estimé	:	216 140 €
Subventions	:	DGE Etat : 38 100 € (25% de 152 400 € éligibles)
		Conseil Général : 50 190 € (23,22%)
		TOTAL : 88 290 €
Fonds propres commune	:	127 850 €

- LOCAL D'ACCUEIL POUR LE CLUB « LA PETANQUE THIBERIENNE »

Coût Total estimé	:	90 000 €
Subventions	:	DGE Etat : 21 250 € (25% de 85 000 € éligibles)
		Conseil Général : 21 600 € (24%)
		TOTAL : 42 850 €
Fonds propres commune	:	47 150 €

Les subventions accordées étant inférieures aux subventions annoncées, la part d'autofinancement communale est augmentée de 7615,00 € par rapport aux chiffres inscrits au budget.

Les coûts des opérations sont notés en hors-tax car la commune récupère la TVA sur l'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE les nouveaux plans de financement ci-dessus et AUTORISE le Maire à souscrire l'emprunt nécessaire pour financer la part communale pour ces opérations.

4 - Télétransmission ACTES – Convention avec l'Etat

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 139, et le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris pour son application, autorisent la transmission des actes des Collectivités par voie électronique.

Les principales caractéristiques de cette procédure de télétransmission sont les suivantes :

ACTES	
Aide au Contrôle et à la Transmission Electronique Sécurisé : Un outil au service des collectivités territoriales	
De quoi s'agit-il ?	Un échange dématérialisé des actes des collectivités locales à la préfecture et production d'un accusé de réception automatique La télétransmission produit les mêmes effets que la transmission matérielle prévue par le code général des collectivités territoriales.
Qui agit ?	La collectivité locale : Le passage à cette application pour chaque collectivité repose sur le volontariat.

Quels sont les avantages ?	<p>⇒ <u>accélération des échanges avec la préfecture</u>, et la réception quasi immédiate de l'accusé de réception aux actes transmis (la collectivité n'a plus à attendre le retour de l'acte tamponné par le service courrier de la préfecture)</p> <p>⇒ <u>La réduction des coûts</u> (frais postaux, frais de reproduction des actes...) liés à l'envoi des actes à la préfecture et à l'impression des actes en plusieurs exemplaires.</p> <p>⇒ <u>Un meilleur service rendu par la préfecture aux collectivités</u> en termes de sécurité juridique des actes et de conseil aux élus.</p>
Comment ?	<p>Les collectivités pour télétransmettre leurs actes ont le choix entre:</p> <p>⇒ <u>recourir à un prestataire, tiers de télétransmission</u> qui assure la transmission de leurs actes vers l'application du ministère et peut, à leur demande, fournir des prestations complémentaires (aides à la constitution de fichiers, signature électronique, stockage...)</p> <p>⇒ <u>construire leur propre dispositif de télétransmission</u> pour se connecter à l'application ACTES (cas du conseil général de l'Aube qui propose le dispositif « Demat-Aube »).</p> <p>Ces prestataires doivent être homologués par le ministère de l'intérieur et de l'outre mer. A ce jour 19 tiers de confiance sont homologués par le ministère (voir liste ci jointe).</p> <p>Depuis le 1^{er} janvier 2007, le choix officiel d'un tiers de télétransmission par une collectivité est soumis aux règles du code des marchés publics au même titre que les autres offres privées. la durée de trois ans préconisée pour ce type de marché public correspond à la durée de certificat d'homologation délivré par le ministère et permet également à la collectivité la renégociation de leur contrat pour bénéficier pleinement d'un marché concurrentiel.</p>
Quand ?	Après choix du prestataire, par la collectivité locale, et signature de la convention avec le Préfet
Références juridiques	CGCT : R 2131 du CGCT et suivants CNIL : délibération n°2006-056 du 2 mars 2006 sur la dispense de déclaration des traitements mis en œuvre par les collectivités territoriales dans la dématérialisation

La signature d'une convention avec l'Etat constitue donc le pré-requis à la mise en place de cette télétransmission des actes.

24 conventions ont déjà été signées en Dordogne.

Cette convention relative à l'expérimentation de la télétransmission est destinée à préciser les conditions de mise en œuvre de la télétransmission des actes à la Préfecture de la Dordogne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE à signer la convention avec l'Etat ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

5 - Travaux Mairie

Les relevés, diagnostics et études préliminaires concernant la restructuration de l'espace accueil et la mise en conformité des locaux de la mairie ont été réalisés par l'architecte Jean-Pierre RODRIGUES.

Une étude détaillée, portant sur l'ensemble du rez de chaussée, est indispensable pour obtenir un chiffrage précis des travaux à réaliser.

Cette étude comprend notamment :

- L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite concernant l'accès principal à la mairie,
- l'Installation de sanitaires au rez de chaussée avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- l'installation définitive du système de saisie des passeports biométriques garantissant la confidentialité et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer un contrat d'architecte avec Jean-Pierre RODRIGUES pour un montant d'honoraires de 3 488,00 € HT soit 4 171,65 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer un contrat d'étude avec l'architecte Jean-Pierre RODRIGUES - rue Kleber - 24290 MONTIGNAC, pour un montant d'honoraires de 3 488,00 € HT soit 4 171,65 € TTC.

6 - Atelier Chorégraphique de la Dordogne – Convention de location de salle

Dans le cadre des activités de l'Atelier Chorégraphique de la Dordogne, Monsieur et Madame WHITE ont proposé de louer le gymnase de l'école primaire les lundis en soirée durant la période du mois de septembre au mois de juin inclus afin d'y organiser des cours de claquettes.

Le tarif proposé est de 15 € par soirée arrondi à 60 € / mois et une convention doit être signée.

Il est précisé qu'il s'agit de cours privés et qui ne concurrencent pas une activité associative du même type qui serait déjà implantée sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer la convention avec l'Atelier Chorégraphique de la Dordogne représenté par Monsieur et Madame WHITE – La Dorie – 24470 Saint-Pardoux la Rivière

7 - Cession de l'ancien cinéma REX

Monsieur Andrew Tidmarsh et Madame Nicola Roberts ont proposé le rachat de l'ancien cinéma REX, propriété de la commune.

L'ancien cinéma a été acheté à Madame Calloch, en septembre 2007 (délibération n°2007/06/03 du 3 septembre 2007), au prix de 22 900 €.

Il devra être consenti un droit de passage, sur l'arrière du bâtiment (jardin au niveau du centre de loisirs), pour permettre l'aménagement d'une sortie de secours à l'étage de la mezzanine.

Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE de céder l'ancien cinéma REX à Monsieur Andrew TIDMARSH et Madame Nicola ROBERTS au prix de 22 900 € hors frais de cession, et AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession.

8 - Fuite d'eau - Demande de dégrèvement des parts communales

Suite à une importante fuite d'eau après compteur, provoquée par une rupture indécélable de la canalisation d'alimentation principale en eau potable de l'immeuble situé au 13 rue Joliot Curie, le propriétaire demande l'octroi du dégrèvement des parts communales (eau et assainissement).

La fuite associée à la consommation normale correspond à un volume de 1957 m³ et à une facture de 4631,75 €.

Il est précisé que ce dégrèvement correspond à environ 1 500,00 € et que cette fuite indétectable n'a pas engendré de dépense pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'accorder un dégrèvement des parts communales (eau et assainissement) dans la limite de la moyenne de la consommation des trois dernières années.

9 - PASS-Foncier

Soutien aux collectivités territoriales, accordant des aides à l'accession, dans le cadre du plan de relance des avantages pour la collectivité (Décret n°2009-577 du 20 mai 2009)

Le dispositif Pass-Foncier® repose sur l'existence d'une aide locale à l'accession à la propriété accordée par une collectivité territoriale.

Celle-ci peut prendre la forme d'une subvention directe aux accédants ou d'une bonification à un établissement de crédit permettant l'octroi d'un prêt à des conditions favorables. Son montant minimum est alors fixé entre 3 000 € et 5 000 €, il varie en fonction de la composition du ménage et de la localisation de l'opération.

Est posé le principe de l'octroi de subventions de l'Etat aux collectivités territoriales et leurs groupements qui accordent des aides permettant de bénéficier d'un Pass-Foncier® (bail à construction et prêt Pass-Foncier).

Pour mémoire, la loi de finances rectificative pour 2009 (loi du 4.2.09) a prévu une enveloppe de 50 millions d'euros consacrée à cet effet.

C'est le préfet qui se charge de l'instruction et la collectivité doit accompagner sa demande de subvention de la délibération autorisant l'octroi d'aides à l'accession.

Lorsque l'aide locale atteint le seuil, la subvention de l'Etat est fixée entre 1 000 € et 3 000 €.

Lorsque le seuil est atteint par le cumul de plusieurs aides locales, la subvention accordée par l'Etat est partagée entre les différentes collectivités territoriales ou leurs groupements.

Une instruction adressée aux DDE précisera les modalités de calcul de la subvention de l'Etat, notamment sa répartition entre les collectivités en cas d'intervention conjointe.

Pour bénéficier de la subvention de l'Etat, la collectivité territoriale doit apporter la preuve de l'octroi de l'aide par le biais d'une attestation. La subvention sera définitivement acquise après production par la collectivité du justificatif du versement de l'aide, au plus tard dans un délai de six mois après le versement de la subvention de l'Etat (à défaut, la collectivité doit restituer les sommes qui lui ont été versées).

Caractéristiques de l'aide de l'Etat :

- Objectif de 300 Pass-Foncier aidés par l'Etat en Dordogne,
- Pour ramener l'aide de la collectivité à 2000 € par logement,
- Un dispositif limité dans le temps : du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009,
- Aide non déléguée, instruite par la DDE.

Une délibération doit être prise, nominativement, pour chaque dossier de subvention accordée par la commune, pour permettre l'instruction du dossier et pour bénéficier de l'aide de l'Etat.

Actuellement 4 dossiers sont en cours et le dossier le plus avancé est celui de :

Monsieur et Madame BUISSON Laurent Pascal, demeurant 2 Rue Jean Piot - 24800 THIVIERS

Situation de famille : mariés, deux enfants Benjamin (17/07/1990) et Noah (6/02/2004)

Projet : Construction d'une maison individuelle d'une superficie 107 m² en SHON

Sur la parcelle AM 150p, d'une superficie de 1500 m², située au lieu dit « Versailles » à Thiviers - PC 02455108J0025 en date du 16 décembre 2008.

Notaire chargé du dossier : Maître Etienne DUBUISSON à Brantôme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE, d'accorder la subvention de 4000 € au titre du Pass-Foncier à monsieur et madame BUISSON Laurent, et AUTORISE le Maire à verser le montant de la subvention par l'intermédiaire de Maître Etienne DUBUISSON, notaire à Brantôme.

10 - Modification du tableau des emplois du personnel

Il est demandé au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois du personnel afin de nommer un agent des services administratifs ayant obtenu un avancement par promotion interne au grade d'attaché (arrêté n° 95 du Président du Centre de Gestion de la Dordogne).

MAIRIE DE THIVIERS - TABLEAU DES EMPLOIS			
N° 13 PRISE D'EFFET AU 1er JUILLET 2009			
CADRE D'EMPLOIS	GRADES	Postes OUVERTS	Postes POURVUS
Emploi Administratif de Direction (Emploi Fonctionnel)	Directeur Général des Services	1	1
Attaché	Attaché	1	1
Rédacteur	Rédacteur Chef	0	0
Adjoint Administratif	Adjoint administratif principal 1ère Classe	3	3
	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1	1
	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	2	1
Technicien	Technicien supérieur chef	1	1
Contrôleur	Contrôleur de travaux en chef	1	1
Agent de Maîtrise	Agent de maîtrise principal	5	4
	Agent de maîtrise	2	1
Adjoint Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	2	2
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 32 h 30	1	1
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (35h)	22	17
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (31h30)	3	3
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe 18 h	1	1
A.T.S.E.M	Agent spécialisé de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles 31 h 30	4	4
Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant Qualifié de conservation de 1 ^{ère} classe 34 h	1	1
Adjoint du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine de 2 ^{ème} classe 16 h 50	1	1
Agent de police municipale	Chef de Police Municipale	1	1
Animateur	Animateur Chef	1	1
Adjoint d'animation	Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe	4	3

	Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe 28 h	1	1
	Sous-total	58	49
AGENTS SAISONNIERS	Maître Nageur	1	1
	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1	1
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	10	10
	Sous-total	12	12
-	TOTAL GENERAL	70	61

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de modifier le tableau des emplois du personnel, conformément au tableau suivant, afin de nommer, à compter du 1^{er} juillet 2009, un Directeur Général des Services en créant un poste d'Attaché et un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

11 - Questions Diverses

Monsieur JACCOU

Le Maire informe ces collègues que la commune projette l'acquisition d'une bande de terrain à la SNCF, le long de la gare, afin de réaliser un trottoir pour sécuriser la circulation des piétons. Cette bande d'une centaine de mètres de longueur et d'une largeur d'un mètre cinquante serait cédée pour environ 700 € hors frais de cession. La commune devrait réaliser un mur de soutènement et la SNCF prendrait à sa charge les frais de clôture et de portail. Pour des raisons budgétaires la SNCF a demandé une réponse rapide de la commune afin de pouvoir réaliser les travaux impérativement au cours du dernier trimestre 2009. Compte-tenu de l'urgence il demande à ses collègues de se prononcer sur cette affaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de saisir cette opportunité d'amélioration de la sécurité en centre bourg et autorise le Maire à faire toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à cette réalisation.

Le Président de la confédération musicale de France a adressé ses félicitations aux Joyeux Thibériens pour les distinctions reçues récemment.

Le Président de Périgord Hand-ball adresse ses remerciements à la commune pour l'organisation de la journée Grand Stade. Mesdames Carole AUPETIT et Isabelle MONTET sont félicitées pour l'important travail réalisé dans le cadre de l'organisation de cette journée.

Le maître d'œuvre a remis la pré-étude concernant l'aménagement de l'ensemble de la place de Vaunac. Dans ce projet, qui doit être revu pour prendre uniquement en compte l'installation de l'espace tri, l'architecte propose un habillage original par un gros grillage.

Monsieur VACHER demande des précisions sur l'étude concernant le lavage des conteneurs. Il lui est répondu qu'une benne de lavage va être mise en place par le SMCTOM car l'intervention d'une société privée s'avère trop coûteuse.

Monsieur FAURE

La journée organisée sur le site du syndicat SMD3 a permis de visiter les locaux administratifs répondant à la norme HQE (Haute Qualité Environnementale), le Centre de tri et le Centre d'enfouissement. Cette visite a été très instructive pour les conseillers municipaux qui ont pu y participer.

La prochaine réunion de la Commission Environnement se déroulera le mardi 7 juillet à 20h30 à la salle du parc et l'élimination des déchets provenant de cette salle sera notamment évoquée. Il invite l'ensemble de ses collègues à y participer.

Monsieur BOUTHIER

La prochaine réunion de la Commission Jeunesse se déroulera le lundi 6 à 18h30 en Mairie salle 11 pour envisager l'organisation d'un carnaval en 2010, les membres du Conseil Municipal sont invités à y participer.

L'étude d'implantation d'un parc pour enfants est en cours

Monsieur VILLEPONTOUX

La convention de partenariat entre les Joyeux Thibériens, le collège et le Conservatoire de Musique vient d'être signée. Les instruments seront fournis aux participants et actuellement 20 élèves sont intéressés.

Des aides financières vont être sollicitées car le coût unitaire moyen par instrument représente 500 à 600 euros.

Est à nouveau évoquée l'envergure intercommunale de ces actions associatives et le passage de la compétence « culture » à la Communauté de Communes.

Des administrés ont fait part de leur souhait de mise en place de jardins ouvriers au niveau des HLM « Les Châteaux ».

Madame LANGLADE

Une réunion réunissant les associations sportives a été organisée récemment. 14 des 15 associations présentes sur le territoire étaient représentées. Parmi les problématiques rencontrées, l'encadrement des enfants et l'affaiblissement du bénévolat ont été soulignées.

Des projets pour l'année 2010 sont à l'étude, les moyens humains et financiers restent encore à trouver pour les mener à leur terme.

Une réunion s'est déroulée à Périgueux concernant l'EHPAD de Thiviers.

Une réunion aura lieu à la gare le 15 juillet concernant la réhabilitation complète des bâtiments, du parking et des quais. Cette réhabilitation est planifiée et les travaux débuteront en 2010.

Monsieur CANTY

Il remercie ses collègues pour le vote des subventions.

Rappelle la demande formulée par Monsieur et Madame LAI Mickael concernant la proposition d'achat de la partie de l'étang des Limagnes appartenant à la commune. Il est répondu que l'étude de cette proposition est en cours et qu'une réponse sera faite prochainement.

Monsieur VACHER

La fête concernant les 35 ans du rugby a été un succès, il adresse ses remerciements à tous les participants. De même, la soirée organisée pour le personnel, le 25 juin a été très appréciée et l'expérience est, selon lui, à renouveler.

Madame AUPETIT

La demande concernant l'agrandissement de la zone des tatamis (prolongement jusqu'au mur ce qui nécessiterait l'ajout de protections sur les murs) a été renouvelée par le club de judo.

Une animation est organisée une semaine avant la rentrée scolaire par le Basket à EYZERAC.

Monsieur CLUZEAU

Il rappelle à ses collègues le départ, regrettable, de monsieur LEGLISE, proviseur au lycée. Les inscriptions pour l'année 2009/2010 sont en augmentation.

A la suite de la location de la salle du Parc, celle-ci a été laissée, par une association, dans un état déplorable. Cette situation ne doit pas se reproduire.

La journée mondiale du don du sang a été un succès sur Thiviers avec 256 donateurs. Cette réussite est en grande partie expliquée par la qualité du travail effectué par tous au niveau local.

Monsieur RIDOIN

La nouvelle station d'épuration a été mise en route cette semaine sans problème particulier. La montée en charge va se faire progressivement.

Il y a eu un incident de fonctionnement sur la station des abattoirs, suite à une panne électrique, avec des rejets polluants. Il semblerait que l'arrêté d'autorisation de rejet à la rivière n'ait pas encore été obtenu pour cette station. La remise en état, avec accroissement des sécurités de fonctionnement, est en cours. Les riverains ont fait part de leur mécontentement suite aux nuisances olfactives et le maire a réclamé des explications à la société.

Madame HYVOZ

Le projet d'agrandissement de la bibliothèque est en cours de finalisation et va être présenté aux partenaires financiers. Au niveau de la Région, la priorité est actuellement mise sur les projets des bibliothèques intégrant des espaces multimédia.

Dans le cadre de la muséographie de la Maison du Foie Gras, la mise en place d'entrées communes avec le musée de la truffe de SORGES est à l'étude.

Pour l'organisation du deuxième Forum des Associations, les présidents des associations des onze autres communes ont été invités à participer.

Les animations sur le territoire sont très nombreuses tout au long de l'été.

Monsieur BOST

La séance de cinéma en plein air se déroulera le vendredi 10 juillet sur la place Jean-Paul Sartre.

La fréquentation du cinéma, comparable à celle des autres cinémas, est en baisse de 25% sur la période du premier trimestre.

Monsieur MOUTON

L'entreprise CBT est en difficulté mais une reprise est envisagée.

La société GPLE a cessé son activité depuis le 24 juin 2009. L'entretien des poids-lourds a été repris par Vincent REBIERE qui a signé un bail précaire de 23 mois. A terme il pourrait déplacer son activité sur la zone d'activités économiques de Labaurie dans un bâtiment de 600 m².

Un groupe de réflexion travaille sur le projet commun avec la ville de JAVEA pour l'organisation d'un colloque à Thiviers en 2010.

Monsieur DOBBELS

Les travaux programmés pour l'année 2009 sont réalisés à 80%.

Dans le cadre de l'achat de la bande de terrain à la SNCF pour la réalisation du trottoir, le mur de soutènement est à la charge de la commune mais la clôture est à la charge de la SNCF, il faudra vérifier que l'engagement concernant cette prise en charge est bien écrite.

Au niveau du cabinet médical un passage piéton est demandé, sa faisabilité et son positionnement sont à l'étude.

Une barrière de sécurité est également demandée par le propriétaire du magasin COSMOD.

Madame MASSON

Conseil de l'école maternelle : Tous les travaux prévus ont été réalisés. Des remerciements sont adressés à madame Agnès BRIODEAU pour la qualité de ses peintures. 48 nouvelles inscriptions ont été enregistrées en maternelle cette année, c'est un record.

Conseil école primaire : Tous les travaux sont également terminés. Une enquête a été organisée pour la prolongation de la garderie après 18 heures, 50 parents sont intéressés et 14 n'y sont pas favorables. 188 élèves sont inscrits en primaire contre 201 pour la période 2008/2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40